



Objet : Cessation des régimes d'assurance exclusifs aux membres de la FKQ, offerts par notre partenaire VIGILIS

Cher(e) membre,

C'est avec regret que nous vous annonçons la cessation des régimes d'assurance exclusifs aux membres de la Fédération des kinésioLogues du Québec **au 31 décembre 2022**.

Considérant l'ensemble des réclamations soumises par notre groupe au cours des dernières années en comparaison avec le faible taux de pénétration à ce régime exclusif, les primes exigées par les différents assureurs ne nous permettent plus de demeurer compétitifs pour une majorité d'assurés, et ce, malgré nos nombreuses démarches et recherches d'alternatives. En effet, seulement 10 % des membres y adhèrent et nous voulons éviter de vous faire payer trop inutilement pour une assurance collective.

Comme vous êtes actuellement couverts sous au moins une protection par le biais de ces régimes, **il sera donc indispensable de prendre action**. À cet effet, vous trouverez dans le document ci-joint, la démarche à suivre ainsi que les dates importantes à retenir.

Nous vous rappelons qu'à titre de partenaire des membres de la FKQ depuis dix ans, l'équipe VIGILIS demeurera présente pour vous accompagner et vous conseiller.

Afin que nous puissions bien vous accompagner à travers le processus de maintien de votre sécurité financière, nous vous demandons de bien vouloir **remplir et retourner, à l'équipe VIGILIS, le formulaire de la page suivante, le plus rapidement possible**.

Cordialement,

Valérie Lucia, directrice générale

Si vous êtes assuré(e) sous le régime d'assurance :



Médicaments, soins de santé et voyage

Conformément à la Loi sur l'assurance médicament du Québec, vous devez en tout temps être couvert en assurance médicaments, par le biais d'un régime privé ou en dernier recours, du régime public.

Ainsi, si vous avez accès à un régime privé d'assurance médicaments par le biais de votre employeur, de votre conjoint (e) ou d'une autre association professionnelle vous devrez y souscrire pour vous et vos personnes à charge. Le transfert d'assureur devra être effectif **au plus tard le 1^{er} janvier 2023.**

Autrement, vous devrez vous inscrire au régime public de la RAMQ, [en ligne](#) ou par téléphone, en composant le 1 800 561-9749. Votre couverture sous ce régime devra débuter le 1^{er} janvier 2023.

Prenez note que le régime public ne couvre que certains médicaments ainsi que les frais hospitaliers.

Vous êtes assuré(e) sous l'option 3?

Veillez vérifier que vos médicaments actuels apparaissent bien sur la liste de la RAMQ. Celle-ci peut être téléchargée au www.ramq.gouv.qc.ca.

D'autres protections, **complémentaires** au régime public, peuvent également être souscrites afin de combler vos besoins pour certains frais médicaux, paramédicaux et d'urgence à l'étranger.

Peu importe votre situation

Veillez remplir et retourner le formulaire ci-dessous à VIGILIS, par courriel à l'adresse fkq@vigilis.ca, afin que nous puissions nous assurer de bien vous accompagner à travers ce processus.



Vie, invalidité ou maladies graves

Le maintien de votre sécurité financière est primordial et vous devez prévoir le remplacement de ces protections par une protection équivalente.

Si vous n'êtes pas en bonne santé, vous pouvez demander la transformation de votre assurance vie et de votre assurance maladies graves, le cas échéant, directement de la Sun Life.

Nous vous conseillons toutefois de communiquer avec un conseiller en sécurité financière certifié avant de souscrire quelconque produit financier.

En procédant à une analyse complète de votre situation, il s'assurera que la protection proposée correspond à vos besoins et objectifs et vérifiera les offres comparables sur le marché.

En plus d'assurer votre tranquillité d'esprit, vous pourriez réaliser de belles économies.

TERMINAISON DES GARANTIES SOUS LE RÉGIME DES MEMBRES DE LA FKQ

Nom :	Prénom :
No. de client VIGILIS :	Courriel :
En assurance médicaments, je serai couvert sous : un autre régime privé le régime public de la RAMQ	

JE SOUHAITE :

<input type="checkbox"/> Obtenir de l'information sur les protections d'assurance complémentaires au régime public de la RAMQ
<input type="checkbox"/> Demander la transformation de mon assurance vie maladies graves auprès de la Sun Life
<input type="checkbox"/> Planifier le maintien de ma sécurité financière avec un conseiller de VIGILIS